



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 4 février 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE
M. Gilbert MENUT	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL
Mme Colette POPARD	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Christine MARTIN	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMENT
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Rémi DELATTE
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET		Mme Noëlle CABBILLARD.

## *Membres absents :*

M. Lucien BRENOT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Michel ROTGER	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Rémi DETANG.

## **OBJET : ENVIRONNEMENT**

**Collecte et traitement - Fixation des tarifs 2010 des collectivités clientes sous convention**

Les dépenses de collecte des déchets ménagers, ainsi que les charges de traitement à l'usine d'incinération doivent être réparties entre les différents utilisateurs des services.

Il convient donc de déterminer les contributions des collectivités clientes sous convention pour l'année 2010.

### Collecte :

Seule la Communauté de Communes Fôrets Lavière et Suzon bénéficie de la prestation de collecte. Au titre de 2010, le tonnage prévisionnel à collecter est estimé à 696 tonnes. Soit une contribution financière annuelle de 70 950 € due au titre du service de collecte.

### Traitement :

Quatre collectivités bénéficient de la prestation de traitement à savoir :

- Communauté de communes Fôrets Lavière et Suzon
- Communauté de communes du Val de Norge
- SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
- Rives de Saône Communauté de communes Saint Jean de Losne Seurre

Au titre de 2010, le tonnage prévisionnel traité à l'UIOM est estimé à 10 785 tonnes.

La contribution financière pour l'année 2010 est fixée à 61,24 € la tonne incinérée (hors Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

A titre indicatif, la participation prévisionnelle due par chaque collectivité est détaillée dans le tableau annexé.

Après avis favorable de la Commission Environnement,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de fixer** le montant des contributions financières 2010 que les collectivités clientes devront verser par acomptes mensuels à la Communauté de l'agglomération au titre de la collecte et du traitement de déchets soit :

- une contribution financière annuelle de 70 950 € pour la Communauté de communes Fôrets Lavière et Suzon due au titre du service de collecte, à encaisser par acomptes mensuels à l'article 706 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, collecte des ordures ménagères ( soit de janvier à novembre 5912 € / mois et 5918 € en décembre)
- une contribution financière de 61,24 € la tonne incinérée due au titre du service de traitement (majorée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour les tonnages provenant des collectivités clientes suivantes :
  - Communauté de communes Fôrets Lavière et Suzon
  - Communauté de communes du Val de Norge
  - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
  - Rives de Saône Communauté de communes Saint Jean de Losne Seurre

Ces contributions seront à encaisser mensuellement à l'article 706 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, traitement des ordures ménagères.

PREFECTURE DE LA COTE-D'OR

Déposé le :

- 8 FEV. 2010



Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

Pierre PRIBETICH

Convocation envoyée le 28 janvier 2010

Publié le - 5 FEV. 2010

Déposé en Préfecture le

**REPARTITION DES CHARGES DE COLLECTE ET TRAITEMENT POUR LES COLLECTIVITES CLIENTES  
ESTIMATIF 2010**

	COLLECTE 2010		TRAITEMENT 2010				TOTAL 2010
	ESTIMATION ANNUELLE DU TONNAGE COLLECTE	ESTIMATION ANNUELLE DU COUT DE COLLECTE	ESTIMATION ANNUELLE DU TONNAGE INCINERE	ESTIMATION ANNUELLE DU COUT DE TRAITEMENT 61,24 € / tonne	ESTIMATION ANNUELLE TGAP 2 € /tonne	ESTIMATION ANNUELLE TOTAL TRAITEMENT	
Darais	86	10 961	86	5 266,64	172	5 438,64	16 399,64
Etaules	80	8 171	80	4 899,20	160	5 059,20	13 230,20
Prencis	84	11 958	84	5 144,16	168	5 312,16	17 270,16
Messigny et vantoux	446	39 860	446	27 313,04	892	28 205,04	68 065,04
Total CC Forêts Lavière et Suzon	696	70 950	696	42 623,04	1 392	44 015,04	114 965,04
CC Val de Norges			1 650	101 046,00	3 300	104 346,00	104 346,00
SMICTOM Plaine Dijonnaise			6 309	386 363,16	12 618	398 981,16	398 981,16
Rives de Saône CC Val de Saône, St Jean Seurre			2 130	130 441,20	4 260	134 701,20	134 701,20
TOTAL CONVENTIONS	696	70 950	10 785	660 473,40	21 570	682 043,40	752 993,40

VU pour être annexé à délibération  
du Conseil du : - 4 FEV. 2010  
DIJON, le : - 5 FEV. 2010

LE PRÉSIDENT,

Pour le Président,  
le vice-président,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 8 FEV. 2010

